



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2017-316

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France**

75-2017-09-07-001 - arrêté portant délégation de signature à M. Philippe PARINI, directeur régional des finances publiques d'Ile de France de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris pour la transmission des états de "notification des taux d'imposition des taxes directes locales" (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2017-09-07-001

arrêté portant délégation de signature à M. Philippe  
PARINI, directeur régional des finances publiques d'Ile de  
France de la direction régionale des finances publiques  
d'Ile de France et du département de Paris pour la  
transmission des états de "notification des taux  
d'imposition des taxes directes locales"



## PREFET DE PARIS

### ARRETE n°

**portant délégation de signature à Monsieur Philippe PARINI  
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France  
de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France  
et du département de Paris  
Pour la transmission des états de  
« notification des taux d'imposition des taxes directes locales »**

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite  
Officier du Mérite maritime

- Vu les articles D 1612-1 à D 1612-7 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et des départements, modifié ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret en date du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 modifié portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre son installation.

Sur la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à M. Philippe PARINI, directeur régional des Finances publiques à la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-6 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI, cette délégation sera exercée par M<sup>me</sup> Karine CHANQUOY-JACQUET, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle gestion publique, secteur public local.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI et de M<sup>me</sup> Karine CHANQUOY-JACQUET, cette délégation sera exercée par M. Gaël BRENAUT, administrateur des Finances publiques, adjoint à la directrice du pôle gestion publique, secteur public local.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PARINI, de M<sup>me</sup> Karine CHANQUOY-JACQUET et de M. Gaël BRENAUT, cette délégation sera exercée par M. Georges BRUNAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division « Animation du Réseau, Modernisation et Fiscalité directe locale ».

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral n°75-2017-06-19-002 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à M. Philippe PARINI, Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris pour la transmission des états de « notification des taux d'imposition des taxes directes locales » est abrogé.

**Article 6 :** Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à l'adresse suivante : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

Fait à Paris, le - 7 SEP. 2017

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris



Michel CADOT